

LA CATÉGORIE DE LA PERSONNE EN FRANÇAIS ET EN EWONDO : ENTRE GRAMMAIRE ET LEXIQUE¹

Résumé : Les questions de catégorisation constituent un champ fertile pour les études contrastives. L'analyse des classes et des catégories grammaticales en donne un exemple dans cette contribution. Elle se trouve confrontée, en français et en ewondo, à la problématique de leur identification et de leur typologie. A quoi la notion de personne fait-elle exactement référence ? Des typologies circulent, signalant des statuts divers que ne parvient cependant pas à systématiser la grammaire. A travers la description des propriétés (morphosyntaxiques) des « pronoms personnels », et fondé sur les problèmes qu'aident à mettre en lumière des opérations transformationnelles, l'article considère la personne comme un système à l'intérieur duquel doivent être cernés le statut et le fonctionnement de ses différents aspects.

Mots-clés : catégorie, personne, pronom, système.

Abstract: Classification constitutes a productive field for contrastive studies. The analysis of grammatical classes and categories gives an example in this paper. It is shown that, in both French and Ewondo, the main difficulty faced is linked to their identification and typology. What does the person stand for? There exist typologies, which grammar roughly organizes items. After having described the (morphosyntactic) properties of the items known as “personal pronouns”, and based on the problems raised by some transformations, the paper claims that it can be distinguished different paradigms within the system of person.

Key words: category, person, prounoun, system.

Introduction

La perception de la notion de personne doit à Émile Benveniste des pistes de réflexion qui dépassent largement le cadre étiqueté de la bipartition, souvent source de malentendu² en grammaire, personne vs non-personne^{3&4}. Cette contribution veut explorer cette autre direction, sous-jacente et peut-être méconnue, mais réelle et résolument grammaticale. Il s'agit de prendre part au débat sur la ou aux typologie(s) des pronoms personnels. Ces éléments représentent-ils une exception dans la classe des pronoms, qui résiste à toute tentative de formalisation ? Selon le point de vue adopté, leur placement sous des restrictions fonctionnelles justifie ou non cette vision. Il importe néanmoins d'interroger leur nature profonde, et surtout de les envisager comme des composantes d'un système. Dans sa première section, l'article montre l'inadéquation du terme de « pronom » pour les formes clitiques, précisément la série dite des pronoms sujets, et pour la totalité des formes

¹ Jacques EVOUNA, ENS-Université de Maroua, Cameroun
jacquesevouna@yahoo.fr

² M. Maillard, 1994, « La catégorie de la personne fait-elle partie des universaux du langage ? », in *Faits de langues* n°3, Mars 1994, pp. 55-62.

³ J., Schmidely, 1983, *La personne grammaticale et la langue espagnole*, Rouen, Les Publications de l'Université ; Schmidely, J. (coord) Alvar Ezquerra, M., et Hernandez Gonzalez, C., 2001, *De una a cuatro lenguas*, Madrid, Arco/Libros, S.L.

⁴ L., Galand, 1994, « La Personne grammaticale en berbère », *Faits de langues*, Volume 2, Numéro 3, pp. 79-86.

fortes. La deuxième section récuse, parmi d'autres transformations¹, la commutation comme critère exclusif d'analyse. Une troisième section esquisse une typologie de ces éléments.

1. Présentation des pronoms personnels

Porter à l'analyse les problèmes de statut, de typologie et de fonctionnement des mots que les grammaires française et ewondo appellent « pronoms personnels » suppose une présentation même sommaire, mais contrastive des formes en question. L'enjeu est de cerner les justifications formelles ou morphologiques de leur insertion dans le paradigme des pronoms et de formuler les premières observations qui orienteront la réflexion par la suite.

1.1 Les pronoms personnels du français

Le rôle syntagmatique est l'un des critères sur lesquels la grammaire traditionnelle fonde son classement des pronoms personnels. Elle en distingue alors deux sous-divisions : les pronoms personnels sujets et les pronoms personnels compléments. La discussion montrera plus loin que les faits sont beaucoup plus complexes que ne permet de le voir ce tableau.

Objets		Sujets
Moi	Me	Je
Toi	Te	Tu
Soi/Elle/Lui	Se/Le/La	Il/elle/on
Nous	Nous	Nous
Vous	Vous	Vous
Eux/Elles	Se/Les	Ils/elles

Pour les besoins de l'argumentation, voici un second tableau où sont présentés quelques autres pronoms de la langue française :

Possessifs	Démonstratifs	Interrogatifs	Relatifs
Le mien			Lequel
La tienne	Celui-ci/là		Laquelle
Les siens	Celle-ci/là	Lequel	Lesquels
Les nôtres	Ceux-ci/là	Laquelle	Lesquelles
Le vôtre	Celles-ci/là	Lesquels	Duquel
La leur		Lesquelles	Desquelles
			Auquel
			Auxquelles

¹ La notion est empruntée à Z. S. Harris (1952). Un peu datée certes, mais elle compte des applications relativement récentes : M. Gross (1990) ; C. Muller (1996, 2002). Les transformations sont de deux types (unaire : passivisation, pronominalisation, extraction ; binaire : relativation, coordination, subordination, apposition).

Les indéfinis ont été tenus à l'écart de ce tableau pour la raison simple que leur formation y aurait difficilement justifié leur présence à côté des autres pronoms. La présence d'un déterminant apparaît comme une constante dans la formation des pronoms contenus du deuxième tableau réservé à la langue française. Les indéfinis, qui sont à la base des déterminants, n'entrent certainement pas en composition avec d'autres éléments de cette nature. Quant au cas de *qui* et de *que*, qui pourrait susciter des interrogations, ils ont été considérés comme des conjonctions. (Kayne, 1975) Les pronoms personnels de la langue française apparaissent d'emblée comme des formes différentes. Car, ils ne peuvent se ranger ni parmi les conjonctions, ni parmi les déterminants. Leur analyse devra tenir compte de ce constat de départ.

1.2 Les pronoms personnels de l'ewondo

L'identification des pronoms personnels de l'ewondo met les grammairiens de cette langue en désaccord. Le tableau suivant donne une idée de la formation des pronoms personnels de la langue ewondo. Il y apparaît toutefois un autre type de pronoms, en l'occurrence les possessifs, c'est pour attirer l'attention sur un fait dont l'incidence s'avérera déterminante pour la suite de la réflexion :

Personnels	PV ¹	Possessifs
Màá (<i>moi, me</i>)	Mə (<i>je</i>)	é ámà (<i>le mien</i>)
Wàá (<i>toi, te</i>)	o (<i>tu</i>)	é wè (<i>le tien</i>)
né , (<i>lui, elle, le, la</i>)	à (<i>il, elle</i>)	é é (<i>le sien</i>)
Bià (<i>nous</i>)	bì (<i>nous</i>)	é àŋán (<i>le nôtre</i>)
Minà (<i>vous</i>)	mì (<i>vous</i>)	é àŋán (<i>le vôtre</i>)
Bó (<i>eux, elles, les</i>)	Bé (<i>ils, elles</i>)	é àbán (<i>le leur</i>)

On aura remarqué que, pour la plupart, un élément préfixal apparaît dans leur constitution : c'est l'augment. On note que les pronoms personnels font exception à ce principe de formation. Ainsi, l'augment [é] semble nécessaire dans certains cas, optionnel dans certains autres :

Le pronom personnel n'a pas d'augment. Le constituant affixe (*aff*) est donc réduit à sa plus simple expression : le préfixe pronominal allocutif, (*PPal*), suppléant (*PP*) est concaténé au thème [-á]. (Essono, 2000 : 316)

En fait, exclu les contextes de topicalisation qui aboutissent à la formation des relatives, ou à la constitution des démonstratifs, les pronoms personnels de la langue ewondo rejettent l'augment. L'absence de l'augment devant ces pronoms est une raison pour s'interroger sur leur statut. En outre, des formes apparaissent dans le tableau réservé à l'ewondo, proches, pour P. Abega, des pronoms personnels sujets de la langue française : « On appelle pronoms personnels ceux qui servent à l'expression de la personne dans la conjugaison. » (1969 : 91) Mais elles sont identifiées comme des préfixes verbaux : « Le préfixe verbal (PV) est attesté devant bases et satellites verbaux. Il accompagne le verbe dans les divers temps et modes de la conjugaison. » (Essono, 2000 : 179) Cette définition

¹ Préfixes verbaux

suppose un rôle du PV dans la conjugaison du verbe. Ce rôle reste à préciser. Il reste de même à identifier la nature exacte du PV.

Le français compte donc deux séries de pronoms personnels répartis en pronoms objets et pronoms sujets. Mais la série des pronoms objets comporte deux sous-séries. La situation semble controversée en ewondo, puisque pour Abega, « Parmi les pronoms personnels, l'ewondo compte les pronoms sujets et les pronoms compléments. » (1969 : 92). Essono, pour sa part, reconnaît uniquement le statut de pronom personnel aux éléments de la première colonne du tableau.

2.Les pronoms personnels : une classe en débat

La classe des pronoms est une sorte de fourre-tout, énumération pêle-mêle de classes syntaxiques et de catégories morphologiques que ne sous tend visiblement aucune homogénéité formelle (Creissels, 1995 : 108), syntaxique ou même fonctionnelle. On peut opérer plus loin une remontée dans le temps, pour trouver, exprimée sous diverses formulations, la polémique autour des pronoms (personnels). On se bornera cependant à n'évoquer que K. Sandfeld pour qui « les mots qu'on est habitué à réunir sous le nom de pronoms sont de nature assez diverse. » (1928 : xi) Des différences notables existent entre les deux séries constitutives de cette classe, et même avec les autres classes de pronoms, qui nourrissent « un débat ouvert sur la nature des pronoms » (Benveniste, 1966 : 251) et sur le type de relation qui unit l'une à l'autre. Cette relation « présente des aspects fort complexes, et ne peut être élucidée que si le statut de chacune d'elles est clairement défini. »

Au moins trois types d'analyses abordent la problématique des pronoms personnels. Les premières, morphosyntaxiques, font preuve de tâtonnement ; les approches systématiques d'inspiration structurale ou transformationnelle formulent des principes à partir de l'application desquels le linguiste peut prédiquer des faits et tirer ses conclusions. Enfin, les analyses d'orientation énonciative focalisent leur attention sur le fonctionnement référentiel des pronoms dans leur mise en discours.

L'examen de ces différentes approches révèle une absence caractéristique d'unité. La raison mise en avant est alors qu'en eux-mêmes, « les pronoms ne constituent pas une classe unitaire, mais des espèces différentes selon le mode de langage dont ils sont les signes. » (Benveniste, 1966 : 251) L'une des origines des disparités se trouve probablement dans la définition-même de ce terme.

2.1 En guise de définition : un foisonnement de dichotomies

Il faut, peut-être, commencer par relever que certains grammairiens renoncent simplement à cette démarche (Sandfeld, 1928), c'est-à-dire celle qui consiste à définir le pronom. Ceux qui s'y engagent se mettent les uns en contradiction avec les autres et sont souvent contraints à la formulation d'exceptions. Ainsi, les pronoms personnels sont précisément des nominaux, c'est-à-dire des pronoms sans antécédent. Mais, et comme l'observe Régnier-Desmarais relayées par J. Pinchon,

Le mot de *Pronom*, en latin, porte en quelque sorte sa définition avec lui puisqu'il signifie *qui tient lieu de nom, qui représente le nom*, à peu près de même que *Proconsul* signifie *qui représente le Consul, qui tient la place du Consul*. (1972 : 5)

Les grammairiens se contentent généralement de livrer des typologies en lieu et place de définitions. L'une des plus en usage est celle qui distingue « pronoms nominaux » et « pronoms représentants ». Il est alors facile de constater que l'emploi de « pronom » n'est pas souvent conforme à cette étymologie. En réponse aux préventions ci-dessus, les auteurs du *Bon Usage* déclarent cette remarque peu pertinente, car affirment-ils, « le pronom peut jouer le rôle d'un nom sans qu'il représente nécessairement un nom exprimé. » (Grevisse et Goosse, 2008 : 825) Une telle affirmation est source de confusion, car elle autorise à considérer tout élément ayant le rôle du nom, le nom inclus, comme un pronom. « Bien » serait un nom dans « le bien est bien », parce qu'il n'y a pas de nom exprimé et que le rôle de « bien » est celui d'un nom. L'absurdité de ce raisonnement, qui est évidente, commande d'abandonner ce point de vue.

D'autres fois, la mesure de la difficulté prise, on déclare la vanité de l'entreprise : « les noms ont une véritable définition, ce qui n'est pas le cas des pronoms. » (Grevisse et Goosse, 2008 : 823) Il doit s'agir de l'impossibilité d'élaborer une définition générale. Car, quelques pages plus loin on lit : « Les pronoms personnels désignent les êtres, les choses, les concepts en marquant la personne grammaticale. » (p. 827) D'autres évitent simplement cette difficulté et procèdent directement à l'inventaire ou la typologie des pronoms. Cette entreprise donne généralement lieu à un foisonnement de dichotomies : « pronoms conjoints/pronoms disjoints » ; « pronoms nominaux/pronoms représentants » ; « pronoms sujets/pronoms compléments » ; « pronoms forts/pronoms faibles », « atones/toniques », « ténus/étoffés », « interlocutifs/délocutifs », etc. Le constat est ainsi fait de la pulvérisation du paradigme des pronoms (Creissels, 1995 : 111) personnels ou d'un profond défaut de systématisation.

Ces bipartitions ont, pour la plupart, un fondement fragile. D'abord la division « pronoms sujets/pronoms compléments » : elle laisse supposer que seuls les verbes conjugués à un temps fini ont un sujet. Il suffit cependant d'observer les phrases suivantes pour constater, d'une part, les limites d'un tel implicite et, d'autre part, que les formes atones sont exclues du rôle syntagmatique de sujet seulement en cas de verbe conjugué à un temps fini :

- 1a. Voilà le village qui *m'a vu naître*.
- 1b. Les policiers *te* laissèrent *t'enfuir*.

Est tout aussi abusif le confinement de la série des formes pleines au rôle syntagmatique de complément :

- 2a. On *lui* avait simplement suggéré *de partir*.
- 2b. Moïse avait beau expliquer la leçon à ses frères, *eux semblaient* cependant n'y rien *comprendre*.
- 2c. Nnà à à lig *màá mə yóno*. Maman m'a laissé en train de pleurer.

Y a-t-il finalement une différence autre que formelle entre la personne « ténue » et la personne « étoffée » de J. Damourette et E. Pichon (1940) ? « C'est seulement déguiser en notion psychologique une réalité linguistique insuffisamment décrite. » (Benveniste

1974 : 198) Il faut néanmoins relativiser cette réponse. Parce que les formes clitiques sont réduites à jouer le rôle de sujet pour des verbes à l'infinitif. Les formes pleines peuvent, quant à elles, remplir la fonction de sujet pour les verbes à l'infinitif comme pour des verbes conjugués.

La dichotomie traditionnelle « pronoms conjoints/pronom disjoints » n'est pas plus convaincante. En [1a-b] ci-dessus, « me » et « te » occupent une position disjointe. Tandis qu'en [2b] la distribution du pronom « eux » est conjointe. En réalité, sont uniquement à prendre comme pronoms disjoints les formes étoffées de la première et deuxième personne du singulier, la différence entre « nous-vous » conjoints et « nous-vous » disjoints n'étant pas évidente à formaliser. En d'autres termes, toutes les autres formes, pleines ou réduites, sont soit conjointes, soit disjointes.

Une dernière typologie, celle de D. Creissels, qui distingue interlocutifs et délocutifs. Elle replace les préoccupations énonciatives au cœur du débat sur la personne, notion dont il revendique l'étymologie sur laquelle semble fondée sa proposition : « On pourrait retenir un terme comme « statut énonciatif » ou « rôle énonciatif » ». (Creissels, 1995 : 122) Si, par ailleurs, la proposition faite semble réduire des confusions là, elle en est potentiellement porteuse ici : le fait d'envisager d'élargir la classe des pronoms personnels à certains pronoms indéfinis ; ou celui de traiter tous les « pronoms personnels » comme « des noms déictiques ». Pour ne prendre que son exemple, « lui » peut avoir un antécédent ; ce qui n'est jamais le cas pour « quelqu'un » (Creissels, 1995 : 110). L'orientation de Creissels se fait au détriment de la problématique morphosyntaxique. On va néanmoins supposer que la différence entre les interlocutifs et les délocutifs peut transcender le niveau référentiel pour avoir une application en morphosyntaxe.

Les pronoms personnels de l'ewondo appartiennent à l'ensemble des substitutifs¹. Mais on observe assez tôt qu'ils se subdivisent en allocutifs (première et deuxième personnes) - terme probablement emprunté à Creissels (1995 : 120) -, qui n'admettent qu'une référence interne, et en suppléants (troisième personne), qui n'admettent qu'une référence externe. On est proche, en d'autres termes, de la bipartition – nominaux et représentants – des pronoms personnels du français. Essono soulève une autre exception² qui va se révéler déterminante pour la réflexion.

A partir des éléments de définition, on peut retenir, provisoirement, que le paradigme des pronoms personnels regroupe, en ewondo et en français, deux types d'items. Il importe d'en cerner le statut exact et d'en dégager les principes de fonctionnement.

¹ Selon la définition qu'en donne Essono, « le pronom substitutif ou représentant fonctionne avec un thème |+ºá|. Il est précédé d'un affixe (Aff) pronominal. Ce dernier est composé d'un augment (Aug) et d'un préfixe pronominal (PP) » (2000 : 309)

² « L'ewondo n'a que des pronoms compléments et ignore les pronoms sujets. Toujours postposé au verbal, le pronom complément est une expansion du verbe. Antéposé au préfixe verbal, le pronom complément exprime l'emphase et peut, exceptionnellement assumer, dans cette position, la fonction pseudo sujet. En effet, explique-t-il, dans la focalisation ou structure emphatique, le pronom n'est plus clitique ou référentiel. Il est pronom fort ou *pronom tonique*. Il peut, dans ces conditions, assumer les mêmes fonctions que le nom. » (J.-J.M. Essono, 2000 : 316)

2.1 La commutation : une asymétrie des termes

Cette section de l'article part du constat d'un fait curieux : la fonction syntagmatique de sujet est remplie par des unités ténues, caractérisées de faibles. Une forme faible est-elle réellement capable de régir les accords ? La plupart des analyses traditionnelles des pronoms sont fondées sur les équivalences catégorielles de certains items en position préverbale, c'est-à-dire la possibilité de les substituer par des noms. Mais au lieu de « moi, toi, lui, elle, soi », c'est plutôt, à cause probablement des équivoques définitionnelles et en vertu de la spécialisation fonctionnelle des pronoms, les formes de la troisième personne, « il/elle, ils/elles » et « on », qui font leur apparition dans la quasi-totalité des illustrations :

- 3a. Vautrin regarda Rastignac de travers. (H. de Balzac, *Le Père Goriot*)
- 3b. La comtesse pâlit d'abord en voyant l'impatience de son mari. (H. de Balzac, *Le Père Goriot*)
- 3c. Trois ou quatre valets avaient déjà plaisanté sur cet équipage de mariée vulgaire. (H. de Balzac, *Le Père Goriot*)

Du fait de leur position préverbale et de la relation qu'ils entretiennent avec le verbe, les grammairiens leur accordent la fonction syntagmatique de sujet.

- 3a'. *Il* regarda Rastignac de travers.
- 3b'. *Elle* pâlit d'abord en voyant l'impatience de son mari.
- 3c'. *Ils* avaient déjà plaisanté sur cet équipage de mariée vulgaire.

Les arguments de la commutation et l'accord verbal suffisent-ils cependant à en faire des pronoms ? Il faut, pour un moment, revenir à la logique de délimitation des constituants immédiats. Les pronoms forts et les pronoms faibles représentent-ils indifféremment des centres de syntagmes nominaux ? Les restrictions des cadres de commutations ne sont pas sans conséquence sur l'analyse. C. Muller (2002 : 124) étudie la position des SN et des pvs¹ par rapport au verbe et trouve qu'elles ne sont pas identiques. D'autres arguments permettent de discuter la commutation. Au singulier comme au pluriel, les formes conjointes préverbales de la troisième personne limitent leur occurrence à l'environnement du verbe.

Une définition rigoureuse de « constituant nominal » et un usage strict du concept de commutation conduisent à faire éclater la catégorie des pronoms personnels : des unités comme « les pronoms personnels conjoints » du français sont en réalité liées au mot verbal d'une façon qui interdit de les reconnaître comme constituants nominaux de la phrase et qui permet de les considérer comme affixées à la base verbale. (Creissels, 1995 : 122)

Il est possible, par contre, de reconstruire les énoncés avec un SN autonome :

- 3a''. *Lui* regarda Rastignac de travers.
- 3b''. *Elle* pâlit d'abord en voyant l'impatience de son mari.
- 3c''. *Eux* avaient déjà plaisanté sur cet équipage de mariée vulgaire.

¹ Particule verbale sujet

Cette opération signifie qu'il est nécessaire de préciser le sens de la commutation, c'est-à-dire d'en décrire les modalités profondes. Il est clair qu'elle n'a rien à voir ici avec la pronominalisation, au sens de G. Gross (1968), ou d'E. Benveniste (1974 : 205) qui en énumère les caractéristiques. Les formes clitiques échouent à la totalité des principes formulés par les auteurs :

- la coordination :

- 4a. Mon frère et *moi* sommes fâchés l'un contre l'autre.
- 4b. Ni lui ni moi ne sommes en mesure de résoudre cette question.
- 4c. Atangana ai màá, bì à wògàn. *Atangana et moi, nous nous entendons.*
Atangana et alloc.1, alloc.4 présent entendre.

Si, comme cela apparaît, la coordination est un processus de formation des nucléus au moyen de l'association de deux ou de plusieurs éléments de même nature ou de même étage syntaxique, il faut tirer les conséquences des cas d'incompatibilité ci-dessous¹ :

- 4d. *Vous êtes partis, ta sœur et *tu*.
- 4e. *Ni il ni je ne sommes en mesure de résoudre cette question.
- 4f. *Ai wə, ai nyé, kəlán ! *Et *tu*, et *lui*, *partez* !
Et *tu*, et *lui*, impératif, partir.

La coordination interdit d'un nom, d'un nominal ou d'un pronom les particules préverbales du français (Gross, 1968) et les préfixes verbaux de l'ewondo montre qu'on a probablement affaire à des paradigmes différents. Mais un seul élément s'avère insuffisant pour autoriser à tirer des conclusions définitives. Le processus de formation des subordonnées relatives semble de nature à consolider cette approche du problème :

- la relativation :

- 5a. *Toi* que j'aimais, *toi* que j'attendais...
- 5b. Adrienne, je l'ai vue ce matin qui s'en allait.
- 5c. É míñà yàá m' à fidì ! Vous *en qui j'ai placé ma confiance* !
Augment alloc.5 que P1 présent croire.

De la même manière que le nom, les éléments de la classe des pronoms sont susceptibles de servir de support, c'est-à-dire d'antécéder à une subordonnée relative. Cela est possible avec les pronoms, impossible avec les formes non pronominales :

- 5d. **Tu* qui pars, attends-moi.
- 5e. *wə yàá w' à á yèn kìg, yàngá. **Tu qui ne vois pas, attends.*
Tu que tu présent ne voir pas, impératif alloc.2 attendre

À côté des cas de réussite [5a-c], ceux d'insuccès [5d-e] permettent, à défaut de les prédiquer, d'interroger la nature profonde et le statut réel du support problématique. À

¹ Des avis ne manquent pas dans ce sens : « Le français, quant à lui, a tellement bien incorporé au verbe les anciens pronoms *je/tu/il* que ceux-ci, à la différence de leurs homologues germaniques ou romans, ne sont plus coordonnables à un nom et ne méritent plus d'être appelés « pronoms », appellation qui devrait être aujourd'hui réservée aux formes « disjointes » correspondantes *moi/toi/lui*. » (M. Maillard, 1994 : 61)

l'observation, la possibilité d'insérer une relative entre les pronoms dits sujets et le verbe est inexistante. Or, c'est l'un des effets caractéristiques de la relativation. La lacune morphologique et notionnelle de ces éléments est telle qu'elle les rend complètement inaptes à recevoir la moindre prédication.

- l'apposition

Qu'on la considère comme un processus morphosyntaxique et/ou comme une simple fonction grammaticale, comme un type de prédication, l'apposition est le fait exclusif des formes pronominales. Sorte d'égalité syntaxique, l'une de ses principales propriétés consiste au détachement¹ :

6a. Lui, l'enfant du pays, semblait ne plus rien comprendre.

6b. Yə tó wàá, àá màádzáj ? *Toi aussi, mon frère ?*

Est-ce que aussi alloc.2, ô frère

Et les cas d'économie syntaxique (mot-phrase) où les formes faibles auxquelles la grammaire reconnaît pourtant le rôle syntagmatique de sujet sont proprement inaptes à servir de réponse ! Mais il faut revenir à la commutation pour conclure avec cette remarque : pour toutes les opérations dont il vient d'être question, la cooccurrence appositive des termes commutés reste une possibilité permanente, de même que celle de leur inversion². Ainsi que l'ont fait noter les premiers cas, il y a une sorte de coalescence des formes conjointes avec le verbe. Ce lien fort, qu'on ne voit pas entre le véritable sujet et le verbe autorise à considérer ces éléments comme des exclusivités du verbe :

Dans la tradition grammaticale, les pronoms comme *il* sont considérés comme des termes du paradigme du sujet nominal. Cependant, on a pris soin de définir le SN comme un sujet possible, mais aussi comme un terme indépendant du verbe (donc séparable). Ce n'est pas le cas de *il*, qui ne forme pas un syntagme. Sa dépendance au mot verbal tient à ce qu'il n'est pas séparable du verbe par des morphèmes en liste ouverte (non grammaticaux). (Muller, 2002 : 124)

La grammaire traditionnelle en a néanmoins fait une sous-série des pronoms conjoints au même titre que la sous-série « màá, wàá, bíà, bì, míñà », etc., et « me, te, le, la », etc. En français, cette dernière manifeste cependant deux phénomènes : la cliticisation et la délocalisation des unités sources, la série des formes fortes. L'ewondo se limite au déplacement des pronoms. Aucun de ces phénomènes n'est attesté pour « je, tu, il » et

¹ « Dans le cas des sujets, des compléments essentiels et des attributs, ces détachements entraînent ordinairement la redondance, c'est-à-dire la présence d'un pronom devant le verbe » (Grevisse & Goosse, 2008 : §458)

² E. Benveniste parle de permutation. Pour lui, « à la troisième personne, le pronom personnel est toujours permutable avec un substantif, un pronom propre ou un pronom d'une autre classe. » (1974 : 199) Dans une critique de Pichon et Damourette, l'auteur indique (p. 198) que « *je* et *moi* ne peuvent permute en aucun cas. » Tant qu'il s'agit des formes de la série *moi, toi, lui*, etc. et des formes de la série *je, tu, il*, etc., cette permutation, qui consiste en un changement de place, est proprement impossible.

« on » en français ni pour |mə|, |wə|¹, |à| et |bə| en ewondo, qui fonctionnent plutôt comme des anaphores et des cataphores que comme des pronoms :

- 7a. *Il est arrivé, le temps d'aimer.*
7b. *Elle ne plaît à personne, cette nouvelle façon de t'exhiber.*

A observer le détachement du sujet, qui est alors généralement projeté en fin de phrase. Cela peut également être illustré avec le cas de l'inversion interrogative (que l'interrogation soit totale ou partielle) :

- 7c. *Où les deux protagonistes se rencontreront-ils ?*
7d. *Ton frère viendra-t-il ?*

Exclu ces deux contextes (inversion de la personne et détachement du sujet), il s'exerce une contrainte d'effacement sur un constituant, le sujet ou la personne grammaticale, qui disparaît en surface. C. Muller explique cette situation :

Le choix d'un fléchi produira donc deux positions distinctes pour le sujet, une position « morphologique » obligatoirement occupée (celle du clitique) et une position nominale de type syntagmatique. En français standard, un nom plein employé comme sujet rendra inutilisable la position clitique devant le verbe. (2002 : 126)

Finalement, conclusion qui vaut pour les formes correspondantes en ewondo, « En français, les morphèmes *il*, *je* et *tu* sont, comme les désinences du latin, de simples constituants du verbe. » (Touratier, 2005 : 94) C'est une conclusion connue depuis M. Gross (1968 : 50) qui parle d'un « ensemble de morphèmes courts (monosyllabiques) qui apparaissent en position préverbale. » Il reste à présent à tirer les conséquences qu'imposent les développements qui précèdent.

3. La personne : un système à trois variables

Cette section prend appui sur les observations faites lors de la présentation des pronoms (section 1) et sur l'analyse menée ensuite (section 2). Ces éléments, et d'autres, permettront de nommer et de distinguer trois types de constituants auxquels renvoie la personne que ses caractéristiques concourent désormais à ériger en système. Cela implique de donner la preuve que la relation entre ses éléments constitutifs forme un ensemble cohérent. C'est une application morphosyntaxique à les typologies énonciatives (Benveniste, 1966-1974 ; Creissels, 1995) servent de point départ.

¹ On peut voir en |o| la conséquence des mutations phonologiques de |wə_|. C'est là que réside la seule possibilité de fournir une explication satisfaisante à son élision, de la même manière exactement qu'elle se produit pour |mə|.

3.1 Les pronoms communs de personnes

Les grammaires, en général, mettent ensemble « je, tu » et « il » dans leur étude des pronoms personnels. Cependant, prévient Benveniste,

Il faut considérer la situation des pronoms personnels. Il ne suffit pas de les distinguer des autres pronoms par une dénomination qui les en sépare. Il faut voir que la définition ordinaire des pronoms personnels comme contenant des trois termes *je, tu, il*, y abolit justement la notion de « personne ». Celle-ci est propre seulement à *je/tu*, et fait défaut dans *il*. (1966 : 251)

C'est à partir de ce moment que les préoccupations de « référentialité » énonciative prennent le pas chez Benveniste, les mêmes qu'on a retrouvées chez Creissels (1995 : 120-125). Il est essentiel de considérer la personne dans son aspect grammatical. Dans la première section, l'étymologie du mot *pronom* a été évoquée. Un terme tient son statut de pronom à sa capacité à tenir lieu de nom ou à le représenter. Le pronom est alors représentant ou nominal. C'est fondamentalement cette capacité qui confère sa fonction de référentialité ou de désignation au pronom. Parmi les formes identifiées comme pronoms personnels, « lui/elle(s), eux, le, la, les, né » et « bô » correspondent, par leur fonctionnement, à la description de pronoms représentants. Ils réfèrent à un nom commun de chose ou propre de personne plutôt qu'ils ne désignent une donnée de l'expérience. Cela justifie l'appellation de « pronoms communs de personnes ».

Quoiqu'elle ne soit encore qu'une intuition, une première explication peut être élaborée à partir de la formation des pronoms. La source de cette intuition se trouve dans la formulation des règles phonologiques de formation des pronoms. On a pu noter, pour la langue française, que la constitution des pronoms comporte l'occurrence d'un déterminant. G. Gross isole (1968) en effet deux éléments : « ui = e » et « oi = e », et le cas de « l » dont le statut n'est pas précisé. Il est possible qu'il s'agisse de la forme élidée de l'article défini. Le pronom résulterait alors de l'évolution de l'association de deux éléments : la réduction à un trait lexical distinctif du genre et l'article, indice du nombre. C'est un aspect diachronique qui pourrait être pris en charge par d'autres réflexions.

L'argument le plus décisif du moment est fourni par l'antécédence. En ewondo, comme en français, seules les formes de la troisième personne possèdent un antécédent. « Lui, elle, eux, elles, né » et « bô » et « la, le, les » se trouvent en effet dans une situation de dépendance con-textuelle à un terme évoqué antérieurement au sens non pas d'anaphores, mais de reprises lexicales. Leur référence externe en fait des représentants au sens étymologique du terme. Le tableau suivant récapitule la situation des pronoms dans les deux langues :

Pronoms		
French		Ewondo
Forts	Clitiques	Forts
Elle/lui/elles/eux	Le/la/les	né, bô

Les pronoms communs de personne du français sont de forme forte ou clitique ; l'ewondo ne compte que des pronoms communs de personnes de forme forte, le phénomène de cliticisation étant inconnu dans cette langue. Un autre fait distingue les pronoms des deux langues : les pronoms français peuvent être relativisés ou clivés, etc. Ces opérations sont propres au nom en ewondo. Voilà pourquoi elles ne s'appliquent pas aux pronoms « *né* » et « *bó* ». Enfin, dans les deux langues, le pronom commun de personne est toujours mis en apposition à son antécédent. Il ne peut donc se trouver en position de support de l'apposition qu'en situation de reprise de cet antécédent.

3.2. Les pronoms propres de personnes

Trois types d'arguments seront présentés ici en vue de l'établissement du statut des formes fortes des première, deuxième, quatrième et cinquième personnes. Ils sont d'ordre, morphologique, syntaxique et référentiel. Morphologiquement, on a montré les différences qui distinguent les éléments de la série « *moi, toi* », etc. des autres composantes du paradigme des pronoms. Il a été dit que la présence des déterminants dans la formation des pronoms est essentielle. La pronominalisation suppose qu'un item tient lieu de nom. La grammaire parle à juste titre de pronoms nominaux. La classe engagée étant donc celle du nom, les catégories concernées sont le genre et le nombre. Les pronoms parviennent à porter les mêmes traits que le nom grâce à la présence dans leur constitution de morphèmes du type « **ce**-lui ; **I**-ui, **le** mien », etc. Mais la structure des interlocutifs ne laisse voir aucun élément de ce genre. Il se trouve néanmoins que cette situation est exactement celle du nom propre.

Sur le plan syntaxique, « *moi, toi, nous, vous* » (français) et « *màá, wàá, bíà, míñà* » (ewondo) ne connaissent aucune restriction de cadre de substitution et de permutation avec les noms, communs et propres. Leur cooccurrence avec ces noms relève des constructions appositives, c'est-à-dire une égalité de statut morphosyntaxique.

On peut évoquer, pour terminer, la référence. Les formes fortes des première (*moi, màá*), deuxième (*toi, wàá*), quatrième (*nous, bíà*) et cinquième (*vous, míñà*) personnes n'ont jamais d'antécédent. Leur référence est donc directe :

Les traits distinctifs, fonctionnels et syntaxiques de la série pronomiale autonome se retrouvent en totalité dans une autre classe de formes : celle des *noms propres*. [...] On peut appliquer au nom propre tous les critères qui définissent le pronom autonome et vérifier l'homologie fonctionnelle de ces deux classes. (Benveniste, 1974 : 199-200)

Benveniste nomme précisément le « nom propre de locuteur », distinct du « nom propre social ». La perspective reste éminemment énonciative. Il faut, en conformité avec la perspective de cet article, ramener le débat au niveau morphosyntaxique. On va donc substituer le « pronom propre de personne » au « nom propre de locuteur ». Sans le représenter mais dans une sorte de concurrence, le pronom propre est apposé ou non au nom propre social. Autrement dit, le nom propre social (Achebe) désigne une personnalité (homme de lettres) ; le pronom propre (*moi*) réfère à une personne (*je*).

Exclu un contexte syntaxique particulier (la substantivation), le pronom propre de personne, comme le nom propre social, n'a régulièrement pas d'article en français, comme

il n'a pas d'augment en ewondo. Il se présente sous deux formes en français, pleine et clitique, et uniquement sous la forme pleine en ewondo. Cette langue ignore la cliticisation, processus de réduction morphologique à l'origine des formes faibles.

Français			Ewondo	
Pronoms propres		Personnes	Pronoms propres	Personnes
Clitiques	Forts		Forts	
Me	Moi	Je	Màá	Mə
Te	Toi	Tu	Wàá	Wə
-	Nous	Nous	Bíà	Bì
-	Vous	Vous	Mínà	Mì

On ne dit pas « moi, me » ou « màá » pour référer à un autre que soi-même. Pareillement, on ne dit pas « toi, te » ou « wàá » pour référer à soi-même. D'ailleurs, il est d'usage, à chaque fois, d'apposer le patronyme à la forme pleine. Ces formes ne sont jamais apposées; elles servent plutôt de supports aux appositions. Il est donc pertinent, compte tenu de l'absence d'article (devant les formes du français) et d'augment (devant les formes de l'ewondo) dont il a été plusieurs fois question dans cette contribution, d'y voir des pronoms propres de personnes.

3.3. La personne phorique

La personne grammaticale¹ est une catégorie verbale. La grammaire fait état de trois couples de personnes (singulier – pluriel). Cette analyse comporte des points fragiles. Une autre catégorie est mise en avant ici au détriment de la personne : le nombre. Il semble tout de même absurde, en parlant de singulier, de chercher des éléments de différence de nombre entre « je *chante* » et « il *chante* ». Y a-t-il deux singuliers ou, plus loin, deux pluriels ? Dans la même veine, la particule « je » est le singulier de « nous » ; « tu » celui de « vous » ; et « il/elle » celui de « ils/elles ». C'est la même chose que dire de « plante » dans « Je plante » qu'il est le pluriel de « plantons » dans « nous plantons », etc. On ne peut en convenir. Le raisonnement mené n'autorise pas à inscrire le nombre sur la liste des catégories pertinentes pour le verbe. D'ailleurs, un verbe peut ne pas s'accorder avec son sujet. Le verbe des subordonnées infinitives en est le meilleur exemple. En revanche, un

¹ Il n'est pas aisé de définir la notion de personne du point de vue grammatical. Comme le souligne l'introduction de l'article, le discours (en termes de participation) y prend généralement une place prépondérante. On y voit précisément le rôle que les êtres jouent dans le langage, c'est-à-dire :

- la première personne l'être qui parle ;
- la deuxième personne, l'être à qui on parle ;
- la troisième personne l'être de qui l'on parle. (Laurence, 1957 :302)

Dans une logique similaire, Pierre Léon (2009) estime que « le concept de personne dépend des interactions entre l'acte de locution, la structure de l'action et le rôle grammatical. Le concept de personne permet de définir précisément qui fait l'action ». Pour Perret, « la notion de personne se définit par celle de discours : est personne ce qui parle, c'est-à-dire les humains et assimilés ». (2005 : 46)

verbe conjugué (donc accordé) peut ne pas avoir de sujet. C'est le cas des unités que la grammaire traditionnelle tient pour des verbes impersonnels. La règle est pourtant formelle: « Le verbe s'accorde en nombre et en personne avec son sujet. » (Grevisse et Goosse, 2008 : 1145) Comme il faut se limiter à la personne quand il s'agit du verbe, on formulera le principe suivant : « le verbe s'accorde avec sa personne de conjugaison. » Le verbe tient une part importante de ses variations de la commutation des personnes. Une typologie des personnes est proposée plus bas.

Cela amène à concevoir un système constitué de six personnes basiques. Elles signalent une forme forte ou un SN sujet disparu en surface. On en identifie trois autres :

- la personne indéfinie, représentée par « on »¹⁴, que les grammaires désignent par « pronom indéfini » ;

8a. *On* fit venir un homme qu'il fut difficile d'identifier.

8b. Comme *on* fait son lit *on* couche.

« On » est personne indéfinie en emploi absolu (a-b), sylleptique lorsque les traits de la personne s'y neutralisent (c). Pour l'ewondo, « bé » ne connaît d'emploi qu'absolu avec une valeur indéfinie (d).

8c. Paul et moi, *on* ira au stade demain.

8d. *bé* váá màá á bísyé. *On* m'a viré.

- la personne neutre, connue sous le nom de sujet apparent. Les traits de la personne grammaticale sont neutralisés à cause de la projection en fin de phrase du sujet. Le sujet peut être ramené en début de phrase ; ce qui, en effaçant en surface l'occurrence de la personne grammaticale, rétablit l'accord :

9a. *Il* n'est pas sûr que les choses se passent comme prévu.

9c. *Il* arrive des gens.

9d. è à dzémàn bòd. *Il manque des gens.*

9a'. Que les choses se passent comme prévu (*H*) n'est pas sûr.

9c'. Des gens (*H*) arrivent.

9d'. Bòd *bé* (è) à dzémàn. *Des gens manquent.*

-la personne d'univers, qu'on rencontre dans les grammaires sous les appellations de « il impersonnel » ou « d'unipersonnel » :

10a. *Il* faut qu'on parle.

10b. *Il* pleut.

10c. è à sílì nòø ó bì kə. *Il faut que nous partions.*

Il n'est pas question, comme cela vient d'être le cas, de ramener le sujet en début de phrase. Puisque le verbe n'en a pas (Muller, 2002 : 126). Cela explique l'agrammaticalité des structures suivantes :

¹⁴ « Le pronom impersonnel *on* (symbole N) se comporte comme *il*. » (Benveniste, 1974 : 204). En désaccord avec elle sur la nature de *on* et *il*, l'article reprend cette position parce qu'elle démontre la possibilité de réserver un même traitement aux deux formes.

- 10a'. *Qu'on parle (*H*) faut.
10b'. *Pleut (*H*).
10c'. *nóø ó bì kø (è) à síli. **Que nous partions* (*H*) faut.

Voici résumées sous forme de tableau les idées de cette contribution au sujet de la personne grammaticale :

Personne	Français	Ewondo
1 ^{ère}	Je	Mø
2 ^{ème}	Tu	Wø
3 ^{ème}	Il/elle	À
4 ^{ème}	Nous	Bì
5 ^{ème}	Vous	Mì
6 ^{ème}	Ils/elles	Bé
Indéfinie	On	Bé
Neutre	Il	È
D'univers	Il	È

Sur le plan syntaxique, c'est le constituant qui conjugue le verbe. C'est lui qui permet de faire la différence entre l'infinitif et le participe, modes impersonnels, et les autres (indicatif, impératif, subjonctif). On dira, sur le plan syntaxique, que la personne grammaticale active le temps fini. Il n'y a pas d'occurrence de la personne grammaticale devant un verbe non conjugué¹. Elle joue, en même temps, le rôle d'indice du sujet. Si l'occurrence de la personne intervient après l'antécédent, sa position est anaphorique. Si elle anticipe sur l'occurrence de l'antécédent, sa position est plutôt cataphorique. Mais comme on l'a noté autrement, une règle d'effacement peut supprimer la nécessité de l'antécédent ou de son constituant phorique (indices, particules, etc.), à distinguer strictement de la composante lexicale (pronoms, noms, etc.)

Conclusion

Le système personnel peut être comptabilisé parmi les problématiques actuelles en grammaire. Au rang des questions que le linguiste grammairien doit placer au centre de la réflexion, il y a celles relatives à la nature, à la typologie et au fonctionnement de ce système dans les langues. Les items de deux langues, le français et l'ewondo, ont servi de support à cette réflexion à l'issue de laquelle apparaît la triple dimension de la personne. L'apport de cette contribution consiste en une typologie, dans la cadre strictement grammatical, des différents éléments constitutifs du système personnel. Par personne, on entend désormais une composante lexicale (des pronoms communs – les délocutifs de Creissels – et des pronoms propres de personne - interlocutifs), et une composante phorique (une catégorie verbale – indice du sujet et condition de la conjugaison du verbe). En outre, cette analyse réconcilie le pronom avec son étymologie, qui en fait un substitut. De ce point

¹ En effet, « Comme le montre le caractère facultatif des « disjoints », et le caractère obligatoire des « conjoints », plus étroite est l'incorporation du marqueur personnel au prédicat verbal, — que celle-ci se fasse à l'avant ou à l'arrière du verbe — plus impérieuse est l'obligation du marquage et plus forte la grammaticalisation de la catégorie de la Personne ou Locution. » (Maillard, 1994 : 60)

de vue, la commutation dont il été question dans cet article implique exclusivement la composante lexicale du système personnel. Son cadre reste cependant soumis à certaines restrictions. L'analyse du système personnel en appelle d'autres. Est en effet frayée une piste en direction des constructions dites impersonnelles, qui mériteraient elles-aussi d'être réexamинées.

Bibliographie

- Abega, P., 1969, *Grammaire de l'ewondo*, Université Fédérale du Cameroun.
- Benveniste, E., 1966, 1974, *Problèmes de linguistique générale*, 1&2, Paris, Gallimard.
- Creissels, D., 1995, *Éléments de syntaxe générale I*, Paris, PUF.
- Damourette J., & Pichon E., 1940, *Essai de Grammaire de la Langue Française*, Paris, d'Artrey.
- Essono, J.-J. M., 2000, *L'Ewondo, Langue bantú du Cameroun*, Presses de L'Université de l'Afrique centrale.
- Galand, L., 1994, « La Personne grammaticale en berbère », *Faits de langues*, Volume 2, Numéro 3, pp. 79 – 86.
- Grevisse, M. et Goosse, A., 2008, *Le Bon Usage*, Bruxelles, De Boeck et Larcier, 14ème édition.
- Gross, M., 1968, *Grammaire transformationnelle du français. Syntaxe du verbe*, Paris, Larousse.
- Gross, M., 1990, « Sur la notion harrissienne de transformation et son application au français », *Langages*, n° 99, pp. 39-56.
- Kayne, R. S., 1975, « French relative « que », part II», *Recherches linguistiques*, 8, pp. 27-92.
- Laurence, J.-M., 1957, *Grammaire française*, Centre de psychologie et de pédagogie, Montréal.
- Le Bidois, G., et R., 1971, *Syntaxe du français moderne. Ses fondements historiques et psychologiques*, Paris, A. et J. Picard. 2 volumes, 2e édition revue et complétée.
- Léon, P., 2009, *Structure du français moderne. Introduction à l'analyse linguistique*, Paris, Armand Colin.
- Maillard, M., 1994, « La catégorie de la personne fait-elle partie des universaux du langage ? », *Faits de langues* n°3, Mars 1994, pp. 55-62.
- Muller, C., 2002, *Les Bases de la syntaxe. Syntaxe contrastive français – langues voisines*, Bordeaux, PUB.
- Perret, M., 2005, *L'Enonciation en grammaire de texte*, Paris, Armand Colin.
- Pinchon, J., 1972, *Les pronoms adverbiaux en et y. Problèmes généraux de la représentation pronomiale*, Genève, Droz.
- Riegel, M., et al., 1994, *Grammaire méthodique de la langue française*, Paris, PUF.
- Sandfeld, K., 1928, *Syntaxe du français contemporain. Les pronoms*, Paris, Librairie ancienne H. Champion.
- Schmidely, J., 1983, *La personne grammaticale et la langue espagnole*, Rouen, Les Publications de l'Université.
- Schmidely, J., (coord) Alvar Ezquerro, M., et Hernandez Gonzalez, C., 2001, *De una a cuatro lenguas*, Madrid, Arco/Libros, S.L.
- Touratier, Ch., *Analyse et théorie syntaxiques*, Publications de l'Université de Provence.
- Wagner, R. L., et Pinchon, J., 1991, *Grammaire du français*, Paris, Hachette supérieur.

Jacques EVOUNA, Normalien de Yaoundé, est chargé de cours à l'Ecole Normale Supérieure de Maroua au Cameroun. Ses centres d'intérêt sont la grammaire française, la didactique du français, les théories syntaxiques et la description des langues naturelles. Il est l'auteur d'une dizaine de publications. Il prépare actuellement, en coordination avec Louis Martin Onguéné Essono, un ouvrage sur le verbe.